



DEMANDE D'ENGAGEMENT

Cher équipage,

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'engagement du 2^{ème} Rallye Val de Boutonne 2023.

Merci de le retourner **INTEGRALEMENT** complété et signé avant le **13 Mars 2023 minuit** (le cachet de la poste faisant foi), accompagné du montant des droits d'engagement de 220€ à l'ordre de l'ASA RICHELIEU (droits doublés en cas de refus de publicité) à l'adresse suivante :

LAURA CADILLON – 5 PLACE DU CLOS DES CARMES - 86000 POITIERS

Merci de n'utiliser que des enveloppes au format standard ou au format A5

Aucun engagement ne sera accepté sans les droits d'engagement dûment réglés.



Tout bulletin d'engagement INCOMPLET (excepté les coordonnées du copilote en cas de recherche en cours) ne pourra être validé et sera systématiquement positionné en liste d'attente jusqu'à ce que les corrections nécessaires soient effectuées.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Conscient de la charge administrative que cela représente pour les équipages et pour évoluer dans une démarche plus écologique, nous ne demandons pas de documents complémentaires. Toutefois selon les prescriptions générales ainsi que l'article 3.1.8 du règlement standard des rallyes 2023, vous vous engagez par la signature de ce bulletin à respecter les dispositions du règlement standard des rallyes 2023 et entre autres à présenter lors des vérifications administratives et techniques les éléments **ORIGINAUX** suivants :

- Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité
- Licence du pilote et du copilote en cours de validité
- L'autorisation du propriétaire du véhicule dans le cadre d'une location
- Passeport technique / PTH pour les VHC
- Fiche d'homologation et ses éventuelles annexes
- Les équipements de sécurité de l'équipage (fiche d'équipements non obligatoire)

Tout manquement aux différentes obligations administratives ou techniques pourra entraîner des pénalités jusqu'au refus de départ. Comme prévu dans le règlement du rallye, aucun remboursement des droits d'engagement ne sera effectué en cas de non-conformité ou non présentation des documents obligatoires.

Nous vous remercions pour votre implication à la bonne rédaction de votre engagement.

L'équipe organisatrice

ASA Richelieu – 5 Route du bois Rambaud - 17870 Breuil-Magné
richelieusportauto@gmail.com - www.asa-richelieu.fr



BULLETIN D'ENGAGEMENT

2ème RALLYE VAL DE BOUTONNE 2023



A retourner accompagné des droits d'engagements d'un montant de 220€ (à l'ordre de l'ASA RICHÉLIEU) avant le 13 MARS 2023 MINUIT (cachet de la poste faisant foi) à LAURA CADILLON - 5 PLACE DU CLOS DES CARMES - 86000 POITIERS Enveloppe Format A5 Maximum

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

N° DE COURSE	N° D'ORDRE	DATE D'ENGAGEMENT	GROUPE	CLASSE	MODE DE REGLEMENT	VERIFS ADMINISTRATIVES	VERIFS TECHNIQUES
		PILOTE		COPILOTE			VOITURE
NOM							CATEGORIE MODERNE ou VHC :
Prénom							
Adresse							GROUPE :
Code postal							
Ville							CLASSE :
Date de naissance							
Lieu de naissance							MARQUE :
N° de permis							
Délivré le							MODELE :
Préfecture							
Nationalité							ANNEE :
N° téléphone portable							
Adresse mail							CYLINDREE :
Code ASA							
N° de licence							N° DE PASSEPORT :
Ecurie							
N° téléphone pendant le rallye							N° D'HOMOLOGATION :
Assistance Groupée		Merci de préciser le/les équipages si vous souhaitez être regroupé/s en Assistance					
		Nom/Prénom:					
		<p><i>Nous concurrents, certifions avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur de la FFSA et connaître le règlement particulier de l'épreuve.</i></p> <p><i>Nous certifions être en possession de notre permis de conduire le jour de l'épreuve et être titulaires d'une licence en cours de validité.</i></p> <p><i>De part nos signatures, nous déclarons que les informations portées sur cette demande d'engagement sont sincères et véritables.</i></p>					N° PTH ou PTN (SI VHC) :

Fait à	Signature Pilote :	Signature Copilote :
Le		